



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 28 MAI 2009 – 19 h 00

Espace Pierre NORMAND

A/ Accueil des délégués et visite des chantiers du complexe et de la crèche

B/ AG

- REMERCIEMENTS :
 - Mot d'accueil du Président de la CCVN
 - Excuses : M. SAUVIAT
 - Appel des délégués

- ORDRE DU JOUR :

I - Délibérations diverses :

1/ **Complexe sportif et culturel** : délibération autorisant le Président à signer les avenants au marché

- A Esclainvillers (26 janvier 2009), il a été acté d'un montant de dépenses supplémentaires de 104 272 € dont une faible partie était couverte par le résiduel de l'enveloppe « aléas et actualisation » (soit 19 422 €). Cette somme correspondait à :
 - Avenants travaux : 54 988 €
 - Actualisation des prix : 37 826 €
 - Autres : 11 458 €
- Ce soir, il est fait état d'un montant de dépenses supplémentaires de 38 709 €
 - Avenants travaux : 2 971 €
 - Actualisation des prix : 23 567 €
 - Raccordement aux réseaux : 12 171 €
- Demain, il restera encore à financer :
 - L'actualisation restant : ~ 6 000 €
 - L'éventuel désenfumage : ~ 20 000 €

2/ **Consultation « collecte sélective en apport volontaire »** : délibération autorisant le Président à signer le marché

- Voir document ci-joint qui sera présenté sur power point

3/ **Code des Marchés Publics** : délibération autorisant le Président à signer les marchés indépendamment de leur montant.

- La loi 2009-179 du 17 février 2009 (JO du 18/2/2009) « accélération des programmes de constructions et d'investissement » a conduit à une modification du CGCT qui laisse maintenant la possibilité au Président de l'EPCI (exécutif) d'avoir délégation pour signer tous les marchés et avenants, sans limite de montant.

- Avant cette réforme, le Président était autorisé à signer les marchés jusqu'à un seuil maximal que le conseil communautaire avait porté à 206 000 € HT (délibération du 15 mai 2008) qui correspondait à la limite MAPA / appel d'offres. Au delà de ce seuil, le Président était tenu de revenir devant son conseil communautaire pour disposer de l'autorisation à signer les marchés.

II - Service hivernal 2009 / 2010 : Présentation des modifications apportées aux circuits

- Cette modification des circuits fait suite à la réunion tenue entre les représentants de la CCVN et du Conseil Général (M. POTIER et BOUCHER) le mercredi 8 avril 2009. La proposition formulée à l'issue de cette réunion a ensuite été validée en commission le 4 mai dernier.
- La présentation des nouveaux circuits (grands principes) sera réalisée par Jean Jacques.

III – Dossier éolien :

- Comme convenu à l'issue de la réunion de la semaine dernière avec les 7 maires des communes concernées par les projets éoliens, les communes du plateau ont pu :
 - Assister à la réunion publique organisée par VOLKSWIND pour une présentation du projet de densification
 - Réunir leur conseil municipal pour décider de l'avenir de ce projet.
- Il en ressort que les communes de Sourdon, de Thory ne sont pas favorables à ce projet de densification et ne valide donc pas le fait de devoir délibérer sur une capacité maximale éolienne de 50 MW
- Il y a donc lieu de décider ce soir comment la CCVN doit présenter son dossier de demande de création d'une ZDE :
 - Le secteur des 4 communes du plateau est purement et simplement enlevé du dossier => l'argumentaire du dossier est donc à reprendre.
 - Le secteur des 4 communes du plateau est laissé dans le dossier mais sa capacité maximale éolienne est abaissée à 30 MW => la CCVN et les communes du plateau doivent délibérer à nouveau.
- **Conclusions** : la seconde solution présente les avantages qu'elle ne demande que peu de temps (même en cas de modifications à faire réaliser par le bureau d'études), qu'elle est moins onéreuse et qu'elle laisse la possibilité à l'avenir aux communes de revenir sur leur position (avenant à la ZDE possible).

IV - Questions diverses :

- VERRE DE L'AMITIE ET BARBECUE

ASSEMBLEE GENERALE – AILLY SUR NOYE
Site du Complexe sportif et culturel
Jeudi 28 mai 2009

A l'issue de la visite du chantier du complexe sportif et culturel, le Président LECLABART invite les élus à siéger en AG. Il remercie au préalable la mairie d'Ailly pour la mise à disposition de son personnel technique ainsi qu'Olivier MARCHAL et Christophe PELTIEZ pour la préparation de cette soirée.

Il présente les excuses de M. le Sous-Préfet de Montdidier, de Mmes LOISEL et GOES, de Mrs SAUVIAT, DUSART, CARON, NUYTENS, SURHOMME, HURTEKANT, LOISELLE, LAVOINE, PAUCHET, PALLIER,

appel : le quorum est atteint – 53 présents – 11 pouvoirs – 3 absents

Monsieur LECLABART demande l'autorisation au conseil pour modifier l'ordre de la présentation des dossiers fixé à l'ordre du jour. Accord du conseil.

I/ Service hivernal :

M. PILLON rappelle le travail accompli depuis le début de l'année concernant le dossier du service hivernal, à savoir la rencontre avec les services du Conseil Général de la Somme avant un retour devant la commission « voirie » pour formulation de proposition de circuits, puis devant le bureau.

Pour tenir compte des accords passés avec le Conseil Général, deux nouveaux circuits de salage ont été élaborés qui tiennent compte :

- de l'autorisation donnée par le conseil général de la Somme à la CCVN de saler et déneiger la RD 109
- de l'interdiction faite à la CCVN d'intervenir sur les RD de classe 1 et 2.
- de la proposition formulée par la commission de rogner sur les voies communautaires de classe 4 afin de respecter l'équilibre budgétaire.

A l'issue des débats, il est décidé que M. PILLON tiendra une permanence dans les bureaux de la CCVN le 17 juin 2009 de 14 h à 17 h pour recevoir les Maires et écouter leurs avis. Le tracé prévisionnel des deux nouveaux circuits est par ailleurs remis aux représentants des communes.

II/ Délibérations diverses :

1/ complexe sportif et culturel : délibération autorisant le Président à signer les avenants aux marchés de travaux.

M. BLIN rappelle à l'assemblée la décision actée le 26 janvier dernier lors du conseil communautaire tenu à Esclainvillers, à savoir un dépassement de l'enveloppe prévisionnelle allouée au projet de 84 850 € HT, déduction faite du résiduel correspondant au poste « aléas et actualisation ».

Il fait état ce jour d'un montant de dépenses supplémentaires de 38 709 € HT, se décomposant comme suit :

- Avenant aux marchés travaux : 2 971 € HT
- Actualisation des prix : 23 567 € HT
- Raccordement aux réseaux publics : 12 171 € HT

La seconde série d'avenants soumis aux membres du conseil concerne :

Lot	Entreprise	Avenant (€ HT)	Nature des travaux
N°5	SIMPLIFOR	4 689,97	Isolation coupe feu de la gaine d'ascenseur
N°7	TENNIS ET SOL	2 900,00	Tracés badminton et tennis
N°10	MACQUIGNY	-7 800,00	Suppression de spots d'éclairage et prestations diverses sur raccordement aux réseaux
N°11	STAG	3 181,10	Divers plus et moins values

M. BLIN précise que quelques avenants sont encore à prévoir d'ici la fin du chantier. De même, il indique que l'actualisation des prix continue à courir.

M. LECLABART indique que le désenfumage du costumier estimé à 20 000 € HT devrait faire partie de la liste des avenants attendus. Il précise que la CCVN sera très attentive à ce dossier et fera en sorte que chacun des intervenants assume ses responsabilités, tant légales que financières. Il souligne enfin que le SDIS de la Somme sera consulté d'ici peu pour qu'il se positionne en dernier lieu.

Compte tenu des explications apportées, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise son Président à pourvoir à la signature des avenants

2/ Consultation « collecte sélective en apport volontaire et tri des déchets ménagers de la CC du Val de Noye » : délibération autorisant le Président à signer le marché.

M. BLIN explique que le marché actuel confié à la société VEOLIA arrive à terme le 31 mai de cette année. Il précise que la CCVN a procédé à un appel d'offres qui a conduit les sociétés VEOLIA et SITA à remettre chacun une offre.

M. BLIN fait un rappel des résultats de cette consultation :

- Proposition VEOLIA : 69 070,00 € HT / an suivant DQE
- Proposition SITA : 58 265,26 € HT / an suivant DQE.

M. LECLABART indique que la commission d'appel d'offres, après analyse des offres faite en respect des critères de jugement figurant au règlement de la consultation, a choisi de retenir la société SITA. Il précise qu'il s'agit d'un marché d'un an ferme reconductible trois fois par période d'une année.

Compte tenu des explications apportées, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise son Président à pourvoir à la signature du marché « *collecte sélective en apport volontaire et tri des déchets ménagers de la CC du Val de Noye* » avec la société SITA »

3/ Code des Marchés Publics : délibération autorisant le Président à signer les marchés indépendamment de leur montant

M. LECLABART indique que la promulgation de la loi relative à l'accélération des programmes de constructions et d'investissements a engendré une retouche du CGCT. Ce dernier laisse maintenant la possibilité au Président de l'EPCI (exécutif) d'avoir délégation pour signer tous les marchés et avenants sans limite de montant.

Il rappelle que précédemment le Président, en vertu d'une délibération prise par le conseil communautaire, était autorisé à signer les marchés d'un montant inférieur à 206 000 € HT.

Compte tenu des explications apportées, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de ne pas donner suite à cette proposition et laisse à 206 000 € HT le seuil en dessous duquel le Président est autorisé à signer les marchés sans revenir devant le conseil.

III – dossier éolien :

M. LECLABART indique qu'une réunion organisée à son initiative, en présence des maires des communes concernées par les deux projets éoliens, s'est tenue le mardi 19 mai dernier. Il a été convenu de laisser la société VOLKSWIND présenter au public son projet de densification du parc actuel, puis aux communes du plateau de prendre position quant à leur volonté de donner ou non une suite favorable à ce projet.

M. LECLABART donne ensuite la parole aux Maires des communes du plateau concernées par le projet de densification pour connaître leur avis.

Il en ressort que deux communes ont clairement émis un avis défavorable.

Compte tenu de ces décisions, il est décidé à l'unanimité de faire reprendre le rapport ZDE d'ASCONIT CONSULTANT en ne laissant figurer que le seul secteur éolien défini sur les communes de Flers, Fransures et Lawarde pour une capacité éolienne maximale de 30 MW.

IV/ Questions diverses :

Mme PREVOST demande à ce qu'un point soit fait sur l'état d'avancement des travaux de la crèche. M. BLIN précise que ces derniers avancent à pas cadencés, en respect du calendrier défini par le maître d'œuvre, qui conduit par ailleurs à une fin de chantier pour la mi-février 2010. Concernant le financement de l'opération, M. BLIN indique que le dossier de demande de subvention a été adressé au Conseil Général et qu'il sera instruit lors de la commission permanente du 8 juin prochain. L'instruction de la demande de financement au titre de la majoration « développement durable » sera quant à elle instruite fin juin. La CCVN a été autorisée à préfinancer l'opération.

M. SURHOMME interroge le Président sur l'état d'avancement du dossier TUBESCA et le devenir des financements négociés. M. LECLABART fait part, malgré le contexte économique du moment, de son optimisme au sujet de l'aboutissement de ce dossier. Il précise concernant les financements que :

- la subvention accordée par l'Etat au titre de la DDR a fait l'objet d'un arrêté et que deux années sont données à la CCVN pour pourvoir au démarrage des travaux.

- M. ROTHAN a été informé du risque qu'il faisait encourir à la CCVN pour les financements négociés avec le Département et la Région et l'offre remise par l'entreprise SCREG était valable jusqu'au 5 juin dernier.

M. DUBOIS interpelle M. le Président concernant la demande exprimée par des parents de son RPI pour la mise en place d'activités périscolaire durant les petites vacances et les mercredis. M. LECLABART rappelle :

- que la CCVN n'est pas compétente en la matière,
- qu'une réunion menée par Mme MARCEL a récemment été organisée pour présenter aux Maires l'organisation du CLSH de la commune d'Ailly.

Il signifie qu'à l'issue de cette réunion les maires ont rejeté l'idée de mettre en place, individuellement ou collectivement, ce type de structure et d'activités.

M. LECLABART invite à nouveau les maires à réfléchir à cette problématique pour une éventuelle mise en place d'actions sur l'année scolaire 2009-2010.

M. BEAUMONT soulève le problème d'accueil des enfants en bas âge et suggère qu'une aide financière puisse être apportée aux familles qui ont recours aux assistantes maternelles, à l'image de ce que la CAF octroie pour les familles dont les enfants fréquentent les structures collectives. Il indique par ailleurs qu'une telle mesure éviterait d'avoir à se poser la question à terme de la construction d'une 2^{ème} crèche.

Mme MANCAUX indique en réponse que :

- l'accueil en famille doit bien être dissocié de l'accueil en structure collective et qu'il appartient aux familles de choisir tel ou tel mode.

- la CAF aide également financièrement les familles qui ont recours aux assistantes maternelles pour faire garder leurs enfants.

A l'issue des débats, il est décidé de faire une présentation de la politique « petite enfance » lors d'un prochain conseil communautaire

M. LECLABART informe les élus qu'un courrier leur sera prochainement adressé pour savoir s'il y a lieu de modifier ou non les données reprises sur la convention permettant aux communes de percevoir un fonds de concours sur les dépenses qu'elles réalisent au titre de leurs écoles. Si la demande est exprimée, l'idée est de visiter à nouveaux les écoles et d'actualiser les données enregistrées en 2005.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.